

Publication de Le Sidobre Enchaîné

Facebook

Le Sidobre Enchaîné est à **Gaillac** (81).

Contenu IA

· 19 septembre à 18:00 ·

GAILLAC - Festival des Lanternes : les lanternes s'éteignent, les questions restent. Il y a des événements qui disparaissent.

Et puis il y a ceux qui disparaissent officiellement, mais dont les factures, les contrats, les contrôles fiscaux et les dossiers judiciaires continuent tranquillement leur petite promenade dans les couloirs de l'administration.

Le Festival des Lanternes de Gaillac appartient plutôt à la deuxième catégorie.

En 2026, Patrice Gausserand est revenu aux affaires municipales. Et, quelques mois seulement après son retour, une phrase avait tout pour rassurer :

« Le Festival des Lanternes, c'est bien fini. »

On pouvait presque entendre le soupir collectif.

Fini les lanternes.

Fini les Chinois.

Fini les contrats compliqués.

Fini les voyages.

Fini les histoires de montage financier.

Fini, surtout, cette période où une politique d'attractivité municipale semblait parfois avancer plus vite que les explications données au conseil municipal.

Bref : on rangeait les lampions et on passait à autre chose.

Enfin... c'est ce qu'on avait compris.

Au commencement étaient 800 000 euros

Reprenons les choses dans l'ordre.

En 2017, le Festival des Lanternes arrive à Gaillac avec une promesse spectaculaire : un événement chinois inédit en Europe, organisé au parc Foucaud, avec plus de 60 000 visiteurs espérés.

Le budget annoncé était alors d'environ 800 000 euros, dont une partie devait être apportée par des partenaires privés.

L'opposition, elle, trouvait déjà que tout cela sentait légèrement la folie des grandeurs.

Et elle posait des questions.

Sur le coût.

Sur le contrat avec le groupe chinois.

Sur le montage financier.

Sur les liens entre les différents intervenants.

Et surtout sur la manière dont la ville allait s'engager dans une opération aussi importante.



La polémique fut suffisamment vive pour que Patrice Gausserand porte plainte en diffamation contre des élus d'opposition après la diffusion d'un tract consacré au festival.

Puis survint un épisode assez peu compatible avec la magie des lanternes : le contrat avec le groupe chinois dut être régularisé.

En novembre 2017, un conseil municipal extraordinaire fut convoqué après l'intervention du juge des référés. La municipalité indiqua alors avoir répondu aux demandes d'information de l'opposition et annonça notamment près de 496 000 euros de financements privés et 11 000 billets déjà prévendus.

La lanterne, soudain, éclairait un peu mieux les coulisses.

Puis les 2,9 millions sont arrivés

Et là, changement d'ambiance.

Le festival est un énorme succès populaire.

217 585 entrées payantes.

2 954 018 euros TTC de recettes de billetterie.

La ville annonçait une part de 1 342 735 euros TTC, l'autre part revenant au producteur chinois Lantern Group, après les taxes dues par la commune. Patrice Gausserand évoquait alors un bénéfice municipal pouvant atteindre environ un million d'euros.

Autrement dit : on était partis d'un événement à environ 800 000 euros.

On se retrouvait avec près de trois millions d'euros de billetterie.

Et tout le monde était content.

Enfin... presque.

Parce qu'une petite chose avait échappé à la féerie : le fisc.

Quand Bercy découvre que les lanternes brillent aussi fiscalement

En 2018, les finances publiques considèrent que le Festival des Lanternes constitue une activité lucrative.

La question devient alors très concrète : la ville doit-elle être assujettie à l'impôt sur les sociétés et à la TVA sur la billetterie ?

Le dossier ne disparaît pas avec quelques guirlandes.

En 2019, la direction des finances publiques avait confirmé à deux reprises sa position concernant l'imposition du festival. Patrice Gausserand contestait publiquement cette analyse, estimant notamment que le festival avait généré environ un million d'euros d'excédent directement injecté dans le budget municipal.

Et voilà le paradoxe assez délicieux.

Le festival était présenté comme une formidable opération culturelle et touristique permettant de trouver de nouvelles ressources pour la commune.

Le fisc répondait, en substance : très bien. Maintenant, payez les impôts correspondant à l'activité lucrative que nous constatons.

La grande féerie municipale rencontrait donc une créature beaucoup moins romantique : le formulaire fiscal.

Et pendant ce temps, la brigade financière regardait les comptes

C'est ici que l'histoire devient plus sérieuse.

Fin 2017, deux plaintes sont déposées contre Patrice Gausserand et son associé au sein du Comptoir des Bastides, pour corruption passive et prise illégale d'intérêts.

L'une vient de l'élus d'opposition Thomas Domenech.

L'autre du gérant de la Bodéga.

En juin 2019, la brigade financière du SRPJ de Toulouse auditionne Gausserand.

Et surtout, quelques semaines auparavant, les enquêteurs s'étaient rendus à la mairie pour récupérer des éléments comptables concernant le Festival des Lanternes.

Attention : cela ne signifie pas que le Festival des Lanternes constitue l'objet de la condamnation.

Le procès portera principalement sur l'activité immobilière du Comptoir des Bastides et notamment sur les relations avec le gérant de la Bodéga.

Mais cela signifie quelque chose de beaucoup plus précis : dans l'enquête judiciaire, le Festival des Lanternes faisait partie des éléments que les enquêteurs voulaient examiner.

Et c'est là que les vieux articles deviennent soudain beaucoup plus intéressants.

Car à l'époque, la polémique publique portait déjà sur les voyages en Chine, les relations d'affaires, le montage du festival et les intérêts privés du maire.

Le maire niait alors tout conflit d'intérêts.

Quelques années plus tard, la justice allait condamner Patrice Gausserand pour corruption passive et prise illégale d'intérêts dans le dossier de la Bodéga.

En première instance, il écopait de dix mois de prison avec sursis, 20 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité.

La condamnation fut confirmée en appel en avril 2021.

Le cœur judiciaire du dossier était donc bien la Bodéga / Comptoir des Bastides, pas une condamnation pour la seule gestion du Festival des Lanternes.

Mais le festival avait été suffisamment imbriqué dans le contexte économique et municipal de l'époque pour apparaître dans les investigations.

Et ça, franchement, c'est déjà beaucoup.

Le drôle de silence de 2026

Alors arrive 2026.

Retour de Patrice Gausserand à la mairie.

Et en juillet, dans un entretien à La Dépêche, la phrase tombe : « Le Festival des Lanternes, c'est bien fini. »

Très bien.

On aurait presque pu traduire : « J'ai compris. On tourne la page. »

Après les années de controverses, les interrogations sur les contrats, le contrôle fiscal et surtout une condamnation pénale devenue définitive, il était assez naturel de comprendre cette déclaration comme le signal d'une nouvelle manière de faire.

Plus sobre.

Plus transparente.

Plus française, peut-être.

On range les lanternes chinoises dans le grenier municipal.

On ressort les dossiers.

On respire.

Et surtout : on ne recommence pas.

Sauf qu'il y a un détail

Deux mois plus tard, le maire repart en Chine.

Seul.

Et il n'y va pas pour aller admirer les pandas.

Pas pour raconter aux Chinois les vertus du Gaillac primeur.

Mais pour chercher le successeur du Festival des Lanternes.

Parce que certains conseils municipaux n'apprennent rien, en dehors de l'opposition.

Cette fois, le concept serait fondé sur la lumière et l'intelligence artificielle.

Et le projet associerait des créateurs japonais à un groupe chinois du Sichuan.

Le maire s'est rendu en Chine du 8 au 12 septembre 2026 dans le cadre d'un mandat spécial voté par le conseil municipal. La décision d'acheter ou d'organiser le spectacle n'était alors pas encore prise.

Et c'est là que la phrase de juillet prend une saveur nouvelle.

« Le Festival des Lanternes, c'est fini. »

Techniquement, absolument.

Mais apparemment, il fallait préciser : « ...mais son concept, son ampleur, sa logique internationale et son financement spectaculaire pourraient éventuellement revenir sous une autre forme. »

Le Festival des Lanternes est mort.

Vive le Festival des Lanternes 2.

Avec le Japon.

Avec la Chine.

Avec l'intelligence artificielle.

Et, espérons-le, avec une transparence administrative elle aussi considérablement augmentée.

Le Sidobre Enchaîné demande juste quelques petites lumières

Après une première expérience ayant donné lieu à des questions sur le contrat, à une régularisation après intervention du juge des référés, à une controverse fiscale persistante et à une enquête judiciaire dans laquelle les enquêteurs ont notamment récupéré des éléments comptables relatifs au festival, le nouveau projet mérite évidemment mieux qu'un simple :

« Faites-nous confiance, ça va être formidable. »

On aimerait connaître :

qui sont exactement les partenaires chinois et japonais ;

quelles sociétés produisent le spectacle ;

qui détient les droits du concept ;

qui finance quoi ;

quelle sera la structure juridique retenue ;

quelle part des recettes reviendra à la ville ;

quels seront les coûts réels pour le contribuable ;

quelles règles de commande publique s'appliqueront ;

comment seront sélectionnés les prestataires ;

quelles prestations seront éventuellement confiées à des sociétés étrangères ;

et quelles règles déontologiques encadreront les relations entre la municipalité et les partenaires privés.

Et surtout, puisque l'histoire municipale gaillacoise a déjà connu quelques zones d'ombre : qu'est-ce qui sera différent cette fois-ci ?

Parce que personne ne reproche à une ville de vouloir organiser un grand événement.

Personne ne reproche à Gaillac de vouloir attirer des touristes.

Personne ne reproche même à Patrice Gausserand de regarder ce qui se fait en Chine, au Japon ou ailleurs.

Mais après l'épisode précédent, la transparence ne devrait pas être la décoration du projet.

Elle devrait être son éclairage principal.

A priori, cela commence mal. Par un voyage solitaire.

La lanterne rouge

Il y a quelque chose d'assez fascinant dans cette histoire.

En 2017, on nous promettait une féerie chinoise.

Elle a produit des millions de recettes.

Elle a produit des questions.

Elle a produit un contentieux fiscal.

Elle a traversé une enquête financière.

Et elle s'est retrouvée dans une période municipale qui s'est achevée par la condamnation de celui qui l'avait personnellement incarnée.

En 2026, le même maire revient et dit : « Le Festival des Lanternes, c'est fini. »

Puis il prend l'avion pour la Chine afin d'y chercher son successeur.

Cette fois, ce sera plus grand.

Plus technologique.

Plus international.

Chine + Japon + lumière + intelligence artificielle.

Il ne manquerait presque plus que la machine à remonter le temps.

Mais au fond, le vrai progrès serait peut-être plus simple.

Faire exactement aussi grand qu'avant, pourquoi pas.

Mais cette fois, que les comptes soient aussi lumineux que les lanternes.

Parce qu'à Gaillac, on a déjà appris une chose : ce n'est pas quand les lanternes brillent qu'il faut regarder le plus attentivement.

C'est quand elles éclairent les coulisses.